



Subventions communales pour les CECB et CECB Plus

- La commune de Rochefort subventionne les CECB et CECB Plus pour les bâtiments situés sur le territoire communal
 - Subvention CECB CHF 350
 - Subvention CECB Plus CHF 1'000
 - Subventions par étape CECB puis CECB Plus CHF 350 + CHF 650
- La subvention est éligible si le certificat énergétique (CECB ou CECB Plus) est réalisé entre le 20 mars 2024 et le 31 décembre 2025
- Une copie (format pdf) de la facture du certificat énergétique doit être transmise à l'administration par e-mail ou par courrier avec les données personnelles et les coordonnées bancaires